

Rénovation globale du bâti ancien – *le rôle de l'architecte*

Le relevé et la représentation

- . Le diagnostic
- . Les pathologies ?
- . Les remèdes ?
- . Les expertises complémentaires ?



L'intérêt architectural
Les vérifications réglementaires
La vision globale
Les autorisations administratives
La décennale sur la conception
Le suivi de chantier





Le projet de vie du Maître d'ouvrage

Le programme et ces spécificités

La fonctionnalité

La thermique

L'acoustique

La lumière

L'esthétique

Les contrats

Cadre qui protège tout le monde

- . Un contrat d'architecte pour la réalisation d'études préalables à travaux de rénovation
- . Un « marché global pour des travaux de rénovation »
- . Un Contrat d'architecte pour travaux sur existant.



Contrat audits énergétiques MaPrimeRénov' de maisons individuelles.

Les architectes libéraux ayant suivi une formation continue de type FEEBAT MOE 5A-5B ou DynaMoe 1 et les sociétés d'architecture dont au moins un des associés a suivi ces formations peuvent prétendre à la qualification pour réaliser ces audits.





Le chèque éco-énergie de la Région

- . Présenter une réalisation avec un audit thermique devant une commission
- . Expliquer le mode opératoire aux particuliers
 - . Liens partenariaux avec l'auditeur thermique et le conseiller MaPrimeRénov'
- . Accès plateforme pour validations de certaines phases